



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Service de la protection de l'environnement

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt
Dienststelle für Umweltschutz

Recommandation pour la saisie et la structuration des données informatiques des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)

Garantir la pérennité des données recueillies à l'occasion des PGEE

Contexte

Les communes valaisannes sont en voie d'élaborer leur plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Bien qu'elles en aient confié l'élaboration à un groupement d'ingénieurs compétents et de diverses disciplines techniques complémentaires (génie civil, hydraulique, hydrologie, géologie, protection des eaux, infographie, etc...) les communes en restent les maîtres d'ouvrage. C'est à elles seules qu'incombe, une fois le PGEE réalisé, de l'exploiter et de le pérenniser.

Il est par conséquent primordial pour les communes de capitaliser et valoriser toutes les informations acquises à l'occasion de l'élaboration des PGEE afin de les utiliser pour la gestion et la maintenance future des équipements et des infrastructures composant le système d'évacuation des eaux.

Ainsi, il faut absolument dès maintenant attacher une importance prioritaire à la gestion des données géographiques en assurant une collecte rationnelle et homogène de ces données destinées à être exploitées ultérieurement.

C'est dans ce contexte que le Service cantonal de protection de l'environnement propose aujourd'hui une structure des données des PGEE ainsi qu'un catalogue des informations minimales à collecter. Cette initiative permettra bien évidemment au canton de bénéficier des informations collectées mais aussi de contribuer à leur mise à jour à l'avenir. En effet, le rôle premier de cette recommandation est d'harmoniser les processus de gestion de l'information afin de faciliter les échanges de données.

Afin de garantir une bonne utilisation future des données ainsi recueillies, il est vivement recommandé que les communes se dotent à court ou moyen terme d'un outil moderne et efficace, le SIT communal. Ce SIT (Système d'informations géographiques) va permettre d'assurer les objectifs suivants :

- Intégrer les données sans difficultés,
- Assurer l'organisation des informations, grâce à l'utilisation d'un modèle de données,
- Disposer d'un outil performant de mise à jour, dans un souci de gestion dynamique,
- Offrir un outil de consultation aux utilisateurs permanents ou plus occasionnels.

Afin de s'affranchir aujourd'hui des choix en matière de logiciels SIT et de garantir que les données actuelles puissent être reprises dans un futur outil sans altérer

leur signification ni leur caractéristiques, il est proposé d'adopter le modèle de structure proposé dans cette recommandation cantonale.

Cette recommandation n'a pas de force contraignante pour les communes, elle doit être considérée comme une contribution du canton à l'effort d'uniformisation, dans l'intérêt de tous.

Objectifs

La récupération des données numériques relatives aux systèmes d'évacuations des eaux devient une nécessité pour le canton, d'une part pour assumer ses tâches de gestion et de surveillance et d'autre part pour la consultation et le stockage des données.

Vu la multiplicité des logiciels utilisés et les pratiques de saisie disparates, le transfert et la récupération des données informatiques est souvent difficile.

La présente recommandation vise donc à faciliter les échanges de données entre le canton, les communes et les bureaux d'ingénieurs et à uniformiser la structure et la présentation du cadastre du réseau.

La recommandation définit la structuration des données et les données minimales à saisir.

Son application ne devrait pas entraîner la collecte d'informations supplémentaires à celles prévues dans le cahier des charges du PGEE. On se limite en effet à saisir ou transférer les données disponibles dans un système prédéfini.

L'association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) a édicté des directives dans ce sens. Le canton propose ici une version simplifiée de cette directive complexe et parfois inappropriée afin de garantir qu'un minimum d'échange d'information soit possible.

Dans le cadre de l'approbation du PGEE, le canton demandera la fourniture des données sous forme informatique et respectant dans la mesure du possible la présente recommandation. Pour les PGEE déjà terminés ou bien avancés, l'adaptation des données à la structuration ici définie est toujours possible et vivement recommandée.

Le schéma général de structuration des données des PGEE, Le fichier EXCEL correspondant au catalogue des données et le fichier INTERLIS sont disponibles sur requête à l'adresse suivante :

<http://www.vs.ch> sous « Publications cantonales => Etudes, rapports, etc...
=> Transports, équipement et environ. => Protection
de l'environnement »

Réalisé en 2004, en collaboration avec le CREM de Martigny et des bureaux chargés du SIT pour les PGEE des communes





Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Service de la protection de l'environnement

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt
Dienststelle für Umweltschutz

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Description Schématique du PGEE

